

## **EFET calls for a swift adoption of the reform of gas storage access in France**

The European Federation of Energy Traders (EFET) takes note with regret of the inability of the government to adopt the draft ordinance aiming to reform natural gas storage access in France. This ordinance could not be published in the timeframe prescribed in the Energy Transition Law n°2015-992, leading to a *de facto* standstill of the projected reform.

EFET urges public authorities to pursue the reform and inform market participants as soon as possible on the evolution of the regulatory framework, notably on the reform's implementation timeline.

The reform is essential to improve the functioning of the French gas market. The current "TPA" mechanism, based on a "negotiated" access, grants priority access to storage capacities for shippers supplying end-users connected to distribution networks. This leads to a distortion in the treatment of market participants who wish to access storage capacities. Moreover, the existing mechanism grants discretion to the storage operators for setting the capacity subscription tariffs. The current capacity subscription prices significantly differ from the market value of storage in France, thereby reducing market participants' appetite for this type of assets. The reform project, introducing market-based access to gas storage capacities as foreseen by the European legislation on security of gas supply, would overcome these shortcomings.

The failure of the government to adopt the ordinance, combined with the absence of any communication by public authorities on the subject for many months, has created high uncertainty for market participants about the regulatory framework to be applicable to the 2017-2018 gas storage marketing season. The complete lack of visibility is prone to seriously disturb the functioning of the French gas market, whether it concerns the marketing of retail offers or the pricing of modulation between counterparties.

EFET wishes to acknowledge the efforts of the services of the Environment, Maritime Affairs and Energy Ministry, which worked in close cooperation with market participants to design the future regulatory framework.

"It is time to complete the project and implement the reform. The gas storage capacity auctions must be established as soon as possible, and market participants should be given full transparency on the implementation timeline," said Jérôme Le Page (EFET).

---

**For further information, please contact:**

Irina Nikolova, *EFET Communication Officer*  
E-mail: [I.Nikolova@efet.org](mailto:I.Nikolova@efet.org), Tel: +32 (0) 2 737 11 02

## **EFET appelle à une adoption rapide de la réforme de l'accès aux stockages de gaz en France**

La Fédération européenne des négociants en énergie (EFET) prend acte avec regret de l'échec du gouvernement à adopter le projet d'ordonnance visant à une refonte du mode d'accès au stockage de gaz naturel en France. Cette ordonnance n'a pas pu être publiée dans le délai imparti par la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, conduisant *de facto* au blocage de la réforme projetée.

EFET appelle les pouvoirs publics à poursuivre la réforme et à informer au plus vite les acteurs de marché sur l'évolution du cadre réglementaire régissant l'accès au stockage de gaz en France, et notamment sur le calendrier de mise en œuvre de la réforme.

Cette réforme est indispensable au bon fonctionnement du marché français du gaz. Le dispositif actuel « ATS », basé sur un accès « négocié », offre une priorité d'accès aux capacités de stockage aux fournisseurs de clients raccordés aux réseaux de distribution. Il ne permet pas d'assurer une égalité de traitement entre l'ensemble des acteurs susceptibles de vouloir souscrire ces capacités. De surcroît, le dispositif en vigueur laisse à la discrétion des opérateurs de stockage la fixation des tarifs de souscription. Or, les prix actuellement pratiqués diffèrent sensiblement de la valeur de marché des stockages, réduisant par conséquent l'appétence des acteurs pour ce type d'actifs. Le projet de réforme, ouvrant un accès aux capacités de stockage basé sur un mécanisme de marché comme le prévoit la législation européenne applicable en matière de sécurité d'approvisionnement en gaz, remédierait à ces défauts.

L'échec du gouvernement à adopter l'ordonnance, conjuguée à l'absence de toute communication de la part des pouvoirs publics depuis plusieurs mois, crée une grande incertitude chez les acteurs quant au cadre réglementaire applicable à compter de la campagne de commercialisation 2017-2018. L'absence complète de visibilité est de nature à fortement perturber le fonctionnement du marché du gaz, que ce soit pour la commercialisation d'offres aux consommateurs ou le pricing de la modulation entre contreparties.

EFET salue les travaux engagés depuis plus de deux ans par les services du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en étroite concertation avec les acteurs du secteur gazier, qui ont abouti au projet d'ordonnance.

« Il est désormais temps de mener le projet à son terme et de mettre en œuvre la réforme. La souscription des capacités de stockage par enchères doit être mise en place dans les meilleurs délais et une visibilité maximale doit être fournie aux acteurs quant à son calendrier de déploiement » insiste Jérôme Le Page (EFET).

---

**Pour plus d'information, merci de contacter :**

Irina Nikolova, *EFET Communication Officer*  
E-mail: [I.Nikolova@efet.org](mailto:I.Nikolova@efet.org), Tel: +32 (0) 2 737 11 02